

COMMUNE DE CASTRES
DEPARTEMENT DU TARN

MISE A JOUR N° 22 Arrêté du 19 mai 2022

Intégration dans les annexes du PLU (annexe 17) de la délibération du Conseil Municipal en date du 12 avril 2022 instituant un droit de préemption urbain renforcé (DPUR) sur le territoire de la Commune de CASTRES

Liste des pièces du dossier

1. Arrêté du Maire du 19 mai 2022
2. Liste des pièces du dossier de PLU après mise à jour n°22
3. Délibération du Conseil Municipal en date du 12 avril 2022 instituant un droit de préemption urbain renforcé (DPUR) sur le territoire de la Commune de CASTRES